

S E N A T

---

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

Service des Commissions.

---

BULLETIN DES COMMISSIONS

---

## AFFAIRES CULTURELLES

**Jeudi 27 octobre 1960.** — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a désigné comme rapporteurs pour avis des budgets :

- de l'Education nationale : M. Paul Pauly ;
- de la Jeunesse et des Sports : M. René Tinant ;
- des Arts, Lettres et Cinéma : M. Charles Fruh (assisté de M. Cornu pour les monuments historiques et les sites) ;
- de l'Information : M. Jacques Baumel ;
- des Affaires étrangères (relations culturelles) : M. Vincent Delpuech.

Elle a ensuite entendu un exposé préliminaire de M. Pauly sur le budget de l'Education nationale, au cours duquel le rapporteur pour avis a souligné l'augmentation des crédits ouverts pour l'exercice 1961, notamment en ce qui concerne l'équipement scolaire, les bourses, le ramassage scolaire, l'application de la loi sur les rapports entre l'Etat et l'enseignement libre, etc.

Il a fait ressortir l'insuffisance des crédits par rapport aux besoins, que le Gouvernement ne conteste d'ailleurs pas, le retard dans les constructions scolaires, le manque d'écoles maternelles dans les grands centres urbains, la nécessité de « décongester » les Facultés de l'Université de Paris au profit des Facultés provinciales.

Sont intervenus dans le débat : M. Delpuech (équipement sportif, ramassage scolaire) ; M. Symphor (problèmes particuliers aux départements d'outre-mer) ; M. Coppenrath (prise en charge souhaitée de l'enseignement secondaire en Polynésie française par le budget de la Métropole) ; M. Paumelle (insuffisance des crédits d'équipement) ; MM. Lamousse et Bordeneuve (Centre national de la Recherche scientifique).

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 26 octobre 1960.** — *Présidence de Jean Bertaud, président.* — La commission a désigné les rapporteurs pour avis suivants sur le projet de loi de finances pour 1961 :

MM.

Blondelle .....	Agriculture.
Pauzet .....	Viticulture.
Suran .....	Construction.
Gadoin .....	Affaires économiques.
De Villoutreys.	Industrie.
Champleboux ..	Energie atomique.
Bouquerel ....	Travaux publics, Routes, Voies navigables et Tourisme.
Billiemaz .....	S. N. C. F. — R. A. T. P.
Pams .....	Aviation civile.
Yvon .....	Marine marchande, Ports maritimes et Pêches.
Beaujannot ...	Postes et Télécommunications.
Schiaffino .....	Algérie.
Jager .....	Sahara.

Puis elle a procédé à l'audition de M. Jeanneney, Ministre de l'Industrie.

Parlant en premier lieu des problèmes énergétiques, le ministre, après avoir souligné la croissance variable de la consommation selon les secteurs, très forte pour l'électricité, forte pour le pétrole et très légère pour le charbon, a évoqué la production et la commercialisation du pétrole du Sahara. Si

pour 1960 la production est inférieure aux prévisions, en raison de quelques difficultés techniques, la découverte d'Ohanet, au Nord-Ouest d'Edjeleh, permettra vraisemblablement d'atteindre les prévisions initiales en 1961.

Sur le plan de la commercialisation, des contrats de reprise ont été passés avec les grandes compagnies pétrolières, la baisse du prix du pétrole au Moyen-Orient ayant toutefois eu sa répercussion sur le prix du brut saharien. Ainsi est apparu l'inconvénient pour une société pétrolière de ne pas être intégrée depuis la production jusqu'à la distribution et, par contre-coup, l'intérêt de la création de l'Union générale des Pétroles qui, précisément, réalise partiellement cette intégration.

Abordant la question du prix de l'essence, M. Jeanneney a indiqué qu'une baisse de ce prix ne pouvait se faire que par paliers, tout nouvel abaissement ne pouvant avoir lieu qu'après que le rendement des taxes en valeur absolue se soit relevé, par augmentation de la consommation, au niveau antérieur à la baisse.

Le ministre a ensuite traité de la politique énergétique commune sur le plan européen et souligné que jusqu'alors, cette politique avait surtout concerné le charbon et s'était, à la vérité, limitée essentiellement à des questions de procédure.

Puis, traitant de la conversion industrielle, M. Jeanneney a rappelé les dispositions principales du décret du 15 avril 1960 et esquissé la structure et le rôle de la S. O. D. I. C. (Société de développement industriel et commercial).

Enfin, il a donné la tendance de l'évolution de la production industrielle depuis la fin de l'an dernier et observé que la production automobile était soumise à deux facteurs contraires : d'une part, des difficultés accrues à l'exportation vers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, d'autre part, une reprise du marché intérieur qui se traduit par une augmentation des immatriculations.

Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par :

— M. Bertaud, sur le motif de la limitation à 5 p. 100 des rabais autorisés sur les produits pétroliers noirs et la comparaison du prix de l'essence hors taxes dans les différents pays européens ;

— M. Beaujannot, sur l'incidence de la baisse du prix de l'essence sur le coût de la vie ;

— M. Coutrot, sur l'infraction à l'obligation d'utiliser le charbon au-dessus de 500 logements dans l'ensemble de Massy-Antony ;

— M. Schiaffino, sur le raccordement du futur pipe-line devant transporter le pétrole d'Ohanet et le transport maritime du pétrole d'Edjeleh, d'une part, et les conditions d'activité de l'A. T. I. C. (Association technique d'importations charbonnières) d'autre part ;

— M. André, sur le niveau d'activité dans les secteurs industriels de produits nécessaires à l'agriculture ;

— M. Champleboux, sur la marge bénéficiaire du négoce du charbon et la retraite anticipée des mineurs ;

— M. Brun, sur le critère de l'emploi créé, pour l'attribution de la prime de 750.000 francs prévue par le décret du 15 avril 1960 et l'absence de politique énergétique commune sur le plan européen ;

— M. Cornat, sur la découverte d'un gisement important de gaz naturel à la frontière germano-hollandaise ;

— M. Dailly, sur les problèmes posés par la disparition d'usines à gaz vétustes dans les petites communes.

## AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 26 octobre 1960.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, sur les aspects diplomatiques du projet de loi de programme (n° 20, session 1960-1961) relative à certains équipements militaires.

Le ministre s'est attaché à réfuter les objections faites au projet quant à son opportunité dans le domaine de la politique extérieure, notamment sur le plan européen et sur le plan atlantique.

Sur le plan européen, il n'est pas possible à notre pays de prendre l'initiative d'une revision des accords de Paris de 1954 par lesquels les Allemands ont accepté de renoncer aux fabrications des armes atomiques ; il n'en reste pas moins que nous nous efforçons de coopérer de façon très étroite avec l'Allemagne dans le domaine des armements et de la logistique.

Sur le plan de l'Alliance atlantique, M. Couve de Murville estime que, bien que l'arme atomique soit une arme essentiellement nationale, car sa possession donne des moyens formidables et des responsabilités extraordinaires, elle devrait permettre à la France de participer à la planification stratégique-atomique et à la décision d'emploi. A mesure des progrès que nous réaliserons dans ce domaine, nous espérons arriver à une coopération technique avec les U. S. A. semblable à celle qui existe entre les U. S. A. et la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne « la proposition Norstad », le ministre a indiqué qu'il s'agissait en fait de mettre à la disposition du commandement atlantique un armement atomique tactique, mais que le problème de la dissuasion stratégique restait entier.

Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées, notamment, par MM. Lecanuet, le général Ganeval, Le Bellegou, Pisani, Boulangé, Carcassonne, Barrachin, de La Vasselais.

La commission a désigné M. Piales comme rapporteur du projet de loi (n° 17, session 1960-1961) fixant les conditions dans lesquelles les mineurs de fond des mines de combustibles minéraux solides accompliront leurs obligations militaires.

Elle a enfin décidé de confier à trois de ses membres : MM. Lafay, de la Vasselais et Neddaf Labidi une mission d'information pour s'informer de la situation morale et matérielle de nos forces en Algérie.

**Jeudi 27 octobre 1960.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* —

La commission a entendu un exposé préliminaire par le général Béthouart de son rapport pour avis sur le projet de loi de programme (n° 20, session 1960-1961) relative à certains équipements militaires.

Cet exposé a donné lieu à une large discussion à laquelle ont participé MM. le général Ganeval, Monteil, Péridier, d'Argenlieu, Métayer, de Chevigny, Lecanuet, Pisani, Le Bellegou, Barrachin, Guille, Bayrou, Yver, Carcassonne et le président.

La commission a décidé de nommer une sous-commission chargée de mettre au point un ou plusieurs amendements au projet de loi ; font partie de cette sous-commission : MM. Lecanuet, Monteil, Pisani, de Chevigny, Barrachin, le général Ganeval, d'Argenlieu, le général Béthouart, rapporteur, et le président.

La commission a enfin adopté le rapport de M. Piales sur le projet de loi (n° 17, session 1960-1961) fixant les conditions dans lesquelles les mineurs de fond des mines de combustibles minéraux solides accompliront leurs obligations militaires.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 25 octobre 1960.** — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — Sur le rapport de M. Armengaud, la commission a procédé à l'examen du budget du Commissariat général du Plan d'Equipement et de la Productivité. Le rapporteur a analysé les crédits proposés sous l'angle du plan comptable et sous

l'angle de l'utilisation du Commissariat général. Les crédits demandés pour 1961 sont de 11.445.231 NF pour les dépenses ordinaires, 651.268 NF étant demandés en ce qui concerne les mesures nouvelles du Titre III (moyens des services) et 6.701.268 NF en ce qui concerne les mesures nouvelles du Titre IV (interventions publiques). Sur ce budget comme sur les budgets précédemment examinés, la commission a décidé d'opérer un abatement correspondant aux créations d'emplois, afin de provoquer les explications nécessaires justifiant ces créations.

Le rapporteur a évoqué différentes questions, en particulier celle de la liaison entre le plan français et l'économie des différents pays du Marché commun. Après une observation de M. Lachèvre sur la diffusion des rapports du Commissariat au Plan, la commission a adopté le budget qui lui était soumis.

M. Armengaud a ensuite développé son rapport sur les crédits pour les relations avec les Etats de la Communauté et les relations avec les Etats du Cameroun et du Togo. Le rapporteur a posé la question de l'effort financier consenti en relation, d'une part, avec les crédits prévus pour les départements et territoires d'Outre-Mer et, d'autre part, avec les efforts de nos associés européens. Cet exposé a suscité des interventions de MM. Soufflet, Portmann, Louvel, Julien Brunhes, Lachèvre, Edouard Bonnefous et Marcel Pellenc, rapporteur général, ces derniers attirant l'attention de la commission sur l'importance des créations d'emplois demandées pour ce budget.

Sous réserve des observations présentées, la commission a adopté les crédits proposés, qui s'élèvent à 554.797.725 nouveaux francs pour les dépenses ordinaires et à 556 millions de nouveaux francs pour les crédits de paiement des dépenses en capital.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Kistler, le budget du Travail. Pour 1961, le projet de budget s'élève, pour ce ministère, à 747.997.795 nouveaux francs pour les dépenses ordinaires et à 600.000 nouveaux francs pour les crédits de paiement des dépenses en capital. Concernant le titre III, Moyens des services, l'augmentation constatée résulte de créations et transformations d'emplois portant sur la réorganisation des services de la Sécurité sociale et de ceux du Travail et de la main-d'œuvre, et d'ajustements de crédits.

Concernant le titre IV, Interventions publiques, les crédits demandés sont notamment relatifs à la contribution de la France à l'Organisation internationale du Travail, à l'attribution de bourses aux élèves du centre d'études et de forma-

tion des conseillers du travail, à la formation professionnelle des adultes, aux subventions pour travaux destinés à développer l'information et la documentation concernant la Sécurité sociale, à l'encouragement aux sociétés et fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit, à l'application de l'article 56 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier et du paragraphe 23 de la convention relative aux dispositions transitoires, à l'aide aux travailleurs sans emploi, à l'application de la loi du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés, à l'aide aux travailleurs immigrants, à l'encouragement aux sociétés mutualistes et à la contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de retraites de la Caisse autonome nationale de Sécurité sociale dans les mines et à diverses caisses de retraite.

MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, et Louvel sont intervenus dans la discussion de ce budget qui a été adopté ainsi que plusieurs articles du projet de loi de finances : les articles 80 relatif au champ d'application de l'allocation de salaire unique, 81 relatif à l'allocation de logement et 82 relatif à la titularisation d'agents contractuels du ministère du Travail.

**Mercredi 26 octobre 1960.** — *Présidence de MM. Jacques Masteau et Gustave Alric, vice-présidents.* — Sur le rapport de M. Driant, la commission a procédé à l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, qui s'élèvent à 1.037.977.209 nouveaux francs pour les dépenses ordinaires et à 587.790.000 nouveaux francs pour les crédits de paiement des dépenses en capital. Concernant les dépenses de personnel, le rapporteur a insisté sur l'importance des créations d'emploi, dues à l'application des lois sociales en agriculture et au développement de l'enseignement agricole. Concernant les interventions publiques, il a mis en relief l'augmentation sensible des crédits, découlant de l'action économique (ristourne sur le matériel agricole, prophylaxie des animaux) et de l'action sociale (assurance maladie en particulier). Concernant les dépenses en capital, et conformément aux prévisions de la loi-programme, les crédits permettront notamment les regroupements fonciers, l'aménagement des grandes régions, la poursuite des travaux d'adduction d'eau. En matière d'électrification rurale, le rapporteur a noté une amélioration sur les prévisions initiales.

Le rapporteur a conclu en soulignant que ce budget apportait à l'agriculture des crédits en augmentation sensible par rapport au précédent. La présentation de ce rapport a été suivie d'un échange de vues auquel ont participé, notamment : M. Colin, sur le personnel du génie rural, les crédits pour la prophylaxie

du bétail, les subventions pour les adductions d'eau ; M. Chevallier sur le service vétérinaire ; M. Raybaud sur le personnel du génie rural, les services vétérinaires, les adductions d'eau, l'assainissement, les eaux et forêts ; M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur les créations d'emploi demandées ; M. de Montalembert sur l'encouragement à la production de divers textiles et les subventions pour encouragement à la sélection animale, et enfin M. Portmann sur la propagande en faveur du vin.

La commission a ensuite procédé, sur le rapport de M. Driant, à l'examen du budget annexe du fonds de régularisation et d'orientation des marchés agricoles. Le rapporteur a souligné l'insuffisance des crédits dont est doté ce budget annexe ; il a remarqué que si, juridiquement, l'existence de ce fonds remontait au 1<sup>er</sup> janvier 1960, en pratique les organes de gestion ne sont pas actuellement en place.

La dotation de ce fonds s'élèvera à 447.500.000 nouveaux francs pour 1961, les recettes consistant essentiellement en une subvention du budget général, le produit des ventes, les cotisations professionnelles. Les dépenses consistent en interventions sur le marché agricole. Le rapporteur a regretté qu'un volume de trésorerie suffisant ne soit pas mis à la disposition du fonds.

M. Monichon a ensuite présenté les crédits du budget annexe des Prestations sociales agricoles. Ce budget s'établit en recettes et en dépenses à 3.189.067.625 nouveaux francs, soit une augmentation, par rapport à l'exercice précédent, de 305.346.321 nouveaux francs. Les recettes sont financées par la profession, soit directement, soit indirectement, d'autres enfin sont extra-professionnelles. Quant aux dépenses, elles consistent, d'une part, en dépenses de fonctionnement ; d'autre part, en dépenses correspondant au versement des prestations auxquelles ont droit les agriculteurs. Les dépenses de fonctionnement sont, pour 1961, en très forte augmentation, passant de 5.690.401 nouveaux francs à 16.124.810 nouveaux francs. Quant aux prestations, leur montant passe de 2.878.030.903 nouveaux francs pour 1960 à 3.172.942.715 nouveaux francs pour 1961. L'exposé du rapporteur a été suivi d'un débat auquel ont participé notamment MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Driant, de Montalembert, Portmann et Descours Desacres. La commission a adopté ce budget, ainsi que l'article 52 du projet de loi de finances, relatif à la couverture des dépenses complémentaires des caisses de mutualité sociale agricole.

Après une suspension de séance, la commission a repris ses travaux l'après-midi par l'audition du rapport de M. Auber-

ger sur les crédits du ministère de l'éducation nationale. Le rapporteur a tout d'abord traité de la réorganisation de l'administration centrale, l'organisation du ministère se présentant de la manière suivante : une direction d'administration générale, quatre directions ou groupes de directions à compétence pédagogique et scientifique, dans le domaine scolaire, le domaine universitaire et scientifique, le domaine de l'éducation post-scolaire, le domaine de la coopération universitaire et scolaire avec la Communauté et l'étranger, et enfin trois directions à compétence technique : la direction de l'équipement scolaire, la direction des services sociaux, la direction des Bibliothèques de France.

Traçant les grandes lignes du budget de l'éducation nationale pour lequel les crédits ordinaires demandés s'élèvent à 6.304.000 nouveaux francs et les crédits en capital (crédits de paiement) à 1.619.000 nouveaux francs, le rapporteur a souligné que l'ensemble des crédits figurant à ce budget était en augmentation de 12 p. 100. Les dépenses de personnel constituent les trois quarts du budget de fonctionnement, ces dépenses de fonctionnement accusant une progression de 518 millions de nouveaux francs ; parmi les autres chefs de dépenses, le rapporteur a particulièrement mis en relief, dans l'action éducative et culturelle, le chapitre 43-34 relatif aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé, doté de 200 millions de nouveaux francs, et le chapitre 43-35 relatif au ramassage scolaire. Quant au budget d'équipement, déplorant la diminution des crédits de paiement, le rapporteur a souligné qu'un long effort restait à faire pour doter le pays d'un équipement scolaire et universitaire satisfaisant. Sont intervenus, notamment, au cours de la discussion de ce budget : MM. Chevallier, Colin, Brunhes, Courrière et Chochoy, sur le ramassage scolaire : Mlle Rapuzzi, MM. Chochoy et Monichon, sur les effectifs scolaires ; MM. Brunhes et Edouard Bonnefous, sur la décentralisation en matière d'établissements universitaires ; MM. Colin et Desaché, sur l'attribution des bourses d'enseignement ; M. Monichon, sur les subventions d'équipement du premier degré, et M. Raybaud, sur le recrutement des instituteurs.

M. Motte a ensuite présenté son rapport sur les crédits de la jeunesse et des sports. Le projet de budget pour le haut commissariat à la jeunesse et aux sports fait apparaître une masse de crédits de 198.379.024 nouveaux francs, en augmentation de 25.951.017 nouveaux francs sur les crédits votés pour 1960. Les impératifs budgétaires actuels n'ont pas permis de réserver à l'équipement sportif du pays une masse de

crédits compatible avec la réalité des besoins. Ce n'est donc pas le budget de 1961 qui marquera le début d'une politique d'équipement sportif du pays. Le rapporteur a suggéré la construction d'installations sportives lors de l'édification des grands ensembles d'habitation. M. Edouard Bonnefous a insisté sur la nécessité d'un effort quant aux crédits pour l'équipement sportif, sur la nécessité de prévoir dans la région parisienne un grand ensemble sportif, et Mlle Rapuzzi a montré la nécessité d'un effort en matière de colonies de vacances.

La commission a enfin entendu le rapport de M. Raybaud sur les crédits du ministère des affaires culturelles. Les crédits demandés pour 1961 tendent à donner à ce ministère sa structure définitive. Le total des crédits proposés (dépenses ordinaires et dépenses en capital pour les crédits de paiement) s'élève à la somme de 255.174.310 nouveaux francs, en augmentation de 8,40 p. 100. Après une analyse des crédits, le rapporteur a soumis à la commission les observations qu'appelle, de sa part, la politique du ministre, à travers le montant et la répartition des crédits affectés aux différentes missions qu'il assume : architecture et monuments historiques, restauration et rénovation du domaine national de Versailles, théâtres nationaux, archives nationales, aide à la musique et aux spectacles privés. L'exposé de ce rapport a donné lieu à des échanges de vues entre le rapporteur et, notamment, MM. Courrière, sur les archivistes paléographes ; Garet, sur l'entretien des bâtiments judiciaires, et Marcel Pellenc, rapporteur général, sur l'importance des créations d'emplois.

**Judi 27 octobre 1960.** — *Présidence de M. Gustave Alric et de M. Jacques Masteau, vice-présidents.* — *Au cours d'une première séance, tenue le matin, la commission a examiné le budget des Travaux publics et des Transports. Sur le rapport de M. Courrière, rapporteur spécial, la commission a procédé à l'examen des crédits concernant les chemins de fer et la Régie autonome des transports parisiens, qui représentent à eux seuls près des deux tiers des dépenses ordinaires et 20 p. 100 des dépenses en capital de ce budget. Pour 1961, les crédits prévus pour les chemins de fer et la R. A. T. P. s'élèvent, au titre des dépenses ordinaires, à 2.622 millions de nouveaux francs et pour les dépenses en capital à 66 millions de nouveaux francs. Parmi les mesures nouvelles envisagées concernant la Régie autonome des transports parisiens figure la participation des collectivités locales aux charges d'exploitation qui passerait de 20 à 30 p. 100 mesure sur laquelle le rapporteur a fait toutes réserves.*

Concernant la S. N. C. F., le rapporteur a évoqué l'article 18 de la Convention du 31 août 1937 (chapitre 45-42), article selon lequel, lorsque les prévisions budgétaires de la S. N. C. F. font apparaître une insuffisance de recettes par rapport aux dépenses, cette insuffisance est couverte par une subvention versée par l'Etat à titre de garantie. Pour 1960, les crédits votés à ce titre étaient de 266.489.000 nouveaux francs. Il est proposé de les réduire dans le présent budget de 175.900.000 nouveaux francs. L'exposé du rapporteur a été suivi d'un débat auquel ont participé MM. Raybaud sur le chemin de fer Coni-Vintimille et le chemin de fer de Provence, Brunhes, sur la politique commerciale de la S. N. C. F., Marcel Pellenc, rapporteur général, sur le programme général de travaux de la R. A. T. P., et Mar-rane sur le déficit de la R. A. T. P.

Mlle Rapuzzi, rapporteur des crédits du budget des Travaux publics a ensuite présenté les crédits de ce ministère. Il s'agit d'un des plus importants par l'ampleur des crédits : 2.621 millions 869.393 nouveaux francs pour les dépenses ordinaires et 368 millions de nouveaux francs pour les dépenses en capital (crédits de paiement).

Le rapporteur a insisté sur la faiblesse des crédits proposés pour les travaux de réparation et d'entretien. Par contre, il a souligné la majoration substantielle des crédits prévus pour le Fonds routier, pour lequel la voirie nationale se voit attribuer la plus grande partie de la dotation, et déploré l'absence de crédits relatifs à la défense contre les eaux. En matière de tourisme, les crédits sont en augmentation légère, la plus grande partie visant à l'amélioration des agences françaises à l'étranger. En conclusion de ce rapport, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, est intervenu sur les créations d'emplois prévues à ce ministère, M. Raybaud sur les ports de plaisance et le tourisme, et M. Bouquerel, au titre de la commission des affaires économiques et du plan, sur le Fonds d'investissement routier.

La commission a ensuite procédé à l'examen des crédits de la marine marchande. Le rapporteur, M. Lachèvre, a souligné la modestie des crédits de ce budget : 311.721.708 nouveaux francs pour les dépenses ordinaires et 140.318.000 nouveaux francs pour les dépenses en capital (crédits de paiements). Il a mis en relief la sensible augmentation des dépenses destinées à faciliter l'entrée dans les professions de la marine, signalé l'augmentation des charges résultant du régime particulier de retraite de ces professions et déploré la crise de la construction navale et de la flotte de commerce, problèmes sur lesquels est intervenu M. Yvon, au nom de la commission des affaires économiques et du plan.

La commission a ensuite examiné l'article 6 du projet de loi de finances, relatif à la modification des tarifs du droit de timbre sur les connaissements, adopté avec modification par l'Assemblée nationale, sur lequel le rapporteur a émis toutes réserves, et l'article 49 relatif à la prorogation de l'aide de l'Etat en faveur de l'armement au cabotage.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Pierre Messmer, Ministre des Armées, sur le projet de loi de programme (n° 20, session 1960-1961) relative à certains équipements militaires, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence. Le ministre a tout d'abord indiqué les raisons du dépôt de cette loi-programme, raisons d'ordre industriel et social, d'une part, l'engagement du pays dans une politique d'armement nouvelle, d'autre part.

Envisageant l'aspect financier du projet, le ministre a précisé qu'il se situait dans une enveloppe de 31.160 millions de nouveaux francs d'autorisations de programme, couvrant les cinq années 1960 à 1964, le tiers environ — 11.790,5 millions de nouveaux francs — étant consacré au programme d'études d'investissements et de fabrications de certains équipements militaires.

Envisageant l'aspect militaire, il a précisé que la force de dissuasion est actuellement la seule modernisation possible et valable. Quant à l'aspect politique du problème, le ministre l'a abordé sur le plan de nos alliances militaires. Le ministre a ensuite répondu de façon détaillée aux questions qui lui ont été posées ; notamment, à M. Armengaud, il a précisé que priorité était donnée à la satisfaction des besoins de nos troupes en Algérie et en Allemagne ; à M. Louvel, il a apporté des précisions sur l'avion stratégique prévu ; à M. Edouard Bonnefous, il a donné des aperçus sur les crédits à envisager pour la période postérieure à la période couverte par la présente loi-programme, sur les problèmes posés par la protection civile, sur les implantations industrielles nécessitées pour l'application de la loi ; à M. Marrane, sur le stationnement des forces armées allemandes en France ; à M. Brunhes, sur les crédits nécessaires à l'étude des engins pour armer les sous-marins atomiques ; à M. Maroselli, sur certaines dispositions du traité de Bruxelles ; à M. Colin, sur l'échéancier des crédits de paiement.

Après le départ du ministre, la commission a entendu le rapport de M. Maroselli sur le projet de loi. Après une étude détaillée des dispositions proposées, faisant le point des études

préliminaires poursuivies par la commission, il a mis l'accent sur l'aspect politique du projet, la défense de la France devant s'étudier dans le cadre de nos alliances ; sur son aspect économique, au moment où la nation doit faire face à des charges multiples telles que la poursuite des opérations de pacification en Algérie, la réalisation du plan de Constantine, le soutien économique aux jeunes Etats d'Afrique et notre renouveau démographique.

En concluant, jugeant le projet soumis aux discussions de la commission incomplet et partiel, il en a proposé le rejet. Après un débat au cours duquel sont intervenus MM. Soufflet, Brunhes, Bousch, Colin, Armengaud, de Montalembert, les conclusions du rapporteur ont été adoptées par 18 voix contre 4.

**Vendredi 28 octobre 1960.** — *Présidence de M. Bousch, vice-président.* — La commission a entendu le rapport de M. Chevallier sur le budget annexe de la Légion d'honneur, qui s'élève pour 1961 à 14.063.644 NF. L'augmentation des ressources nécessitées par l'accroissement des dépenses, est couverte par une majoration de la subvention d'équilibre versée par le budget général, qui passe de 12,8 millions de nouveaux francs en 1960 à 13,3 millions de nouveaux francs en 1961. Les dépenses de la dette, c'est-à-dire les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire restent inchangées : les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, par rapport à 1960, de 535.658 nouveaux francs. Quant aux dépenses en capital, elles s'élèvent, pour les crédits de paiement, à 2.500.000 nouveaux francs.

M. Chevallier a ensuite présenté son rapport sur le budget annexe de l'Ordre de la Libération, qui s'élève, pour 1961 à 267.696 nouveaux francs, puis sur le budget annexe des monnaies et médailles, qui s'établit, en recettes et en dépenses, à 332.600.000 nouveaux francs. En recettes, se trouve le produit de la vente des médailles, le produit de la fabrication des monnaies françaises et celui de la fabrication des monnaies étrangères. Quant aux dépenses, les dépenses d'exploitation sont en augmentation de 1.055.278 nouveaux francs, et les dépenses de matériel en diminution de 140.774.014 nouveaux francs par rapport à 1960.

La commission a ensuite procédé à l'examen du budget des anciens combattants, sur le rapport de M. Soufflet. Il s'élève à 3.601.706.010 nouveaux francs, en augmentation de 12,2 p. 100 par rapport à 1960, les majorations de crédit affectant essentiellement les interventions publiques. Le rapporteur a ensuite exa-

miné les articles du projet de loi de finances rattachés à ce budget : concernant l'article 55 relatif à l'amélioration de la situation des veuves de guerre, il a souligné la modestie des mesures prévues, les articles 56 et 57 prévoient des mesures en faveur des aveugles et des bi-amputés, l'article 58 prévoit la titularisation du personnel administratif des foyers d'anciens combattants et victimes de la guerre. Quant à l'article 54, relatif à l'aménagement de la retraite du combattant, il prévoit le rétablissement de cette retraite, au taux ancien, pour tous les anciens combattants de la guerre de 1914-1918.

Le rapporteur général a émis des réserves sur les crédits prévus au chapitre 31-01 pour l'attribution d'une indemnité différentielle à un fonctionnaire chargé d'une enquête sur l'état des nécropoles nationales.

M. Chochoy a ensuite présenté son rapport sur le budget des postes et télécommunications, lequel comporte deux sections : l'une qui retrace les dépenses ordinaires, l'autre qui retrace les dépenses en capital. Le solde créditeur de la première section accuse une moins-value de 135 millions de nouveaux francs. Le montant des dépenses en capital a dû être allégé, au détriment de l'équipement. Après avoir exposé l'état de la réforme du personnel, le rapporteur a insisté sur les crédits nécessaires à la poursuite de travaux en matière d'équipement téléphonique du pays pour l'automatique rural, et sur le problème du logement des fonctionnaires des postes et télécommunications. Au cours de la discussion de ce budget, sont intervenus notamment MM. Garet, Marrane et Marcel Pellenc, rapporteur général, ce dernier évoquant plus particulièrement la question du nombre d'agents affectés au service téléphonique.

M. Marrane a ensuite présenté son rapport sur la Caisse nationale d'épargne, les crédits pour 1961 atteignant 682.420.000 nouveaux francs, puis, au nom de M. Duclos, excusé, le rapport sur le budget annexe de l'Imprimerie nationale, les crédits pour 1961 atteignant 83.228.000 nouveaux francs.

## LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mardi 25 octobre 1960.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Jean Foyer, secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté.

Après avoir présenté brièvement les projets de loi portant ratification des accords conclus avec les anciens Etats de l'A. E. F. et la Mauritanie, le ministre a été interrogé, notamment par MM. Emile Hugues, Marcel Prélot et André Fosset, sur l'état actuel et les perspectives d'avenir de la Communauté. L'ensemble de la commission a marqué son appréhension devant l'empirisme, qui lui paraît excessif, du Gouvernement dans ce domaine si important.

Le ministre s'est attaché à dissiper les craintes des commissaires au sujet d'une dislocation totale de la Communauté, mais ceux-ci ont, après le départ du ministre, nommé le président de la commission, M. Raymond Bonnefous, rapporteur des trois textes examinés, en le chargeant de faire part de leurs inquiétudes au Sénat.

M. Raymond Bonnefous a donc été nommé rapporteur des projets de loi :

— (n° 6, session 1960-1961), portant approbation des accords particuliers conclus les 11, 13 et 15 août 1960 entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et les gouvernements respectifs de la République centrafricaine, de la République du Congo et de la République du Tchad, d'autre part ;

— (n° 7, session 1960-1961), portant approbation des accords particuliers conclus le 17 août 1960 entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et le gouvernement de la République gabonaise, d'autre part ;

— (n° 19, session 1960-1961), portant ratification des accords de transfert de compétences conclus entre la République française et la République islamique de Mauritanie.